



European Maritime Safety Agency

**ETATS FINANCIERS,
ETATS SUR L'EXECUTION
BUDGETAIRE
& RAPPORT DE GESTION
2004**

Adresse: 12 rue de Genève – 1140 Bruxelles – Belgique
<http://www.emsa.eu.int>



SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS 2004

Art 76 (a) & 80 Règlement financier de l'AESM

1. Bilan
2. Compte de résultat économique
3. Flux de trésorerie
4. État de variation des capitaux propres
5. Annexes

ETATS SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2004

Art 76 (b) & 81 Règlement financier de l'AESM

6. Exécution budgétaire
 - a. Crédits courants de l'exercice (2004-C1)
 - b. Crédits reportés (2004-C8)
 - c. Recettes courantes de l'exercice (2004-IC1 & IC4)
7. Tableau des effectifs

RAPPORT DE GESTION 2004

Art 76 Règlement financier de l'AESM



1. AESM - Bilan aux 31/12/2004 & 2003

(EUR)

ACTIF	2004	2003	PASSIF	2004	2003
Immobilisations			Capitaux permanents		
Immobilisations incorporelles (logiciels)	30,095.37	10,977.27	Résultat reporté	2,750,023.28	406,967.33
Installations et machines	26,575.78		Sous-total	2,750,023.28	406,967.33
Matériel informatique	193,355.99	(2,744.25)	Dettes à long terme		
Amortissements	(43,654.49)	8,233.02	Solde budgétaire 2004 (dette LT)	5,488,771.02	1,197,966.18
Sous-total	206,372.65		Sous-total	5,488,771.02	1,197,966.18
Créances à court terme			Dettes à court terme		
Débiteurs divers – Intérêts à recevoir	37,588.46	1,959.62	Solde budgétaire 2003	1,197,966.18	
TVA à récupérer	1,836.02		Factures à recevoir	413,292.87	137,372.55
Autres avances au personnel	19,160.36	17,057.51	Créditeurs divers	248,402.76	29,131.97
Avances à des organismes communautaires		898.32	Autres créditeurs divers -		
Avances aux fournisseurs	55,844.40		Fournisseurs		274.90
Avance sécurité sociale (ONSS)	22,420.80		Sous-total	1,859,661.81	166,779.42
Sous-total	137,682.16	19,915.45			
Comptes de trésorerie					
Banques	9,754,401.30	1,743,564.46			
Sous-total	9,754,401.30	1,743,564.46			
Total actif	10,098,456.11	1,771,712.93	Total passif	10,098,456.11	1,771,712.93

N.B. : Le bilan 2003 a été modifié afin de prendre en compte les règles de comptabilité patrimoniale.



2. AESM - Compte de résultat économique et de gestion 2004 & 2003

(EUR)

	2004	2003
Recettes		
Recettes propres		
Subventions de la Commission	12,800,000.00	2,630,000.00
Recettes diverses	5,488.10	
Revenus financiers	0.00	1,933.12
Total recettes budgétaires (a)	12,805,488.10	2,631,933.12
Dépenses		
Personnel - Titre I du budget		
Paiements	3,593,516.34	647,200.97
Crédits reportés	142,568.64	66,294.16
Fonctionnement - Titre II du budget		
Paiements	635,065.95	238,054.16
Crédits reportés	683,581.64	315,005.22
Activités opérationnelles - Titre III du budget		
Paiements	437,442.37	12,571.64
Crédits reportés	2,074,948.82	154,807.62
Total dépenses budgétaires (b)	7,567,123.76	1,433,933.77
Solde (c=a-b)	5,238,364.34	1,197,999.35
Crédits reportés annulés	251,219.50	
Différences de change	812.82	33.00
Solde de l'exécution budgétaire de l'exercice (d)	5,488,771.02	1,197,966.35
Variations des reports de droits & factures à recevoir	2,089,071.92	398,734.31
Variation des investissements de l'exercice	241,794.12	10 977.27
Amortissements de l'exercice	-43,654.49	- 2 744,25
Variation des avances aux fournisseurs	55,844.40	
Résultat des ajustements économiques de l'exercice (e)	2,343,055.95	406,967.33
Solde économique de l'exercice (d+e)	7,831,826.97	1,604,933.68



3. AESM - Flux de trésorerie

(EUR)	
Situation au 31 décembre 2003	
Solde "Banques"	1,743,564.46
Solde "Caisse"	0.00
Solde "Régie d'avance"	0.00
(a) Total	1,743,564.46
Recettes effectives de l'exercice 2004	
Recettes budgétaires	12,800,000.00
Recettes hors budget	90,595.63
(b) Total	12,890,595.63
Dépenses effectives de l'exercice 2004	
Dépenses budgétaires	4,772,683.79
Dépenses hors budget	107,075.00
(c) Total	4,879,758.79
Situation au 31 décembre 2004	
Solde "Banques"	9,754,401.30
Solde "Caisse"	
Solde "Régie d'avance"	
(d)= (a+b-c) Total	9,754,401.30

N.B.: une dépense budgétaire dans le système de comptabilité SINCOM2 n'implique pas nécessairement un décaissement de trésorerie immédiat. En effet, cette dépense budgétaire peut tout d'abord donner lieu à la création d'une dette vis-à-vis d'un tiers ce qui explique que le total des crédits budgétaires payés dans le tableau d'exécution budgétaire (soit € 4,950,915.02) excède les montants budgétaires réellement payés (cash outflow) en 2004 (€ 4,772,683.79), la différence se retrouvant principalement dans la variation de la dette vis-à-vis des tiers de 2003 à 2004 (cette dette augmentant de € 219,270.79).

4. Etat de variation du capital 2004 & 2003

Capital	Réserves		Surplus et déficits des années antérieures	Solde économique de l'année	Capital (total)
	Réserves (fair value)	Autres réserves			
Situation au 31/12/2003			1,197,966.65		1,197,966.65 + 8,233.02 = 1,206,199.67
Changements de méthodes comptables				398,734.31	398,734.31
Erreurs fondamentales					
Autres réévaluations					
Reclassifications					
Affectation du résultat 2003			(1,197,966.65)		(1,197,966.65)
Solde économique de l'exercice					
Situation au 1/1/2004					406,967.33
Autres réévaluations					
Reclassifications					
Affectation du résultat 2004				(5,488,771.02)	(5,488,771.02)
Solde économique de l'exercice				7,831,826.97	7,831,826.97
Situation au 31/12/2004					2,750,023.28

5. Annexes

a. Principes de comptabilisation

Les états financiers 2004 de l'Agence ont été rédigés en conformité avec :

- ➔ « règlement de création » (CE N°1406/2002 modifié par 1644/2003),
- ➔ « règlement financier » (adopté par le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2003),
- ➔ « règlement d'inventaire » (CE n° 2909/2000),
- ➔ « modalités d'exécution » (CE 2342/2002).
- ➔ « règles de comptabilité patrimoniale » transmises par le Comptable de la Commission le 29/12/2004

Quant aux principes comptables généralement admis comme définis à l'article 78 du Règlement Financier de l'AESM soit :

- a) la continuité des opérations
- b) la prudence
- c) la permanence des méthodes comptables
- d) la comparabilité des informations
- e) l'importance relative
- f) la non-compensation
- g) la prééminence de la réalité sur l'apparence
- h) la comptabilité d'exercice

Ceux-ci ont été suivis et ont nécessité le retraitement du bilan de l'année 2003 pour les aspects concernant la comptabilité d'exercice.

b. Explications

I. Immobilisations

Le logiciel de gestion des immobilisés « EXACT – module gestion des actifs » a été installé en 2003 et a été utilisé tout au long de 2004. Grâce à cet outil et aux procédures mises en place, toutes les immobilisations corporelles et incorporelles d'une valeur initiale supérieure ou égale à €420 ont été enregistrées dans le patrimoine de l'EMSA.



Les variations d'actifs incorporels se composent de :

Clôture du : **31.12.2004**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en euros	
	Logiciels informatiques
A. Valeur d'acquisition	
Valeur nette au terme de l'exercice précédent	8,233.02
<u>Variations de l'exercice :</u>	
Acquisitions de l'exercice	21,862.35
Cessions et désaffectations	
Transferts d'une rubrique à une autre	
Autres variations	
<u>Au terme de l'exercice</u>	30,095.37
B. Amortissements et réductions de valeur	
<u>Variations de l'exercice :</u>	
Actés	10,665.72
Annulations à la suite de cessions et désaffectations	
Transferts d'une rubrique à une autre	
Autres variations	
<u>Au terme de l'exercice</u>	10,665.72
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	19,429.65

Conformément à la règle IPSAS 17, les amortissements ont été mensualisés.

Les variations d'actifs corporels se composent de :

Clôture du : **31.12.2004**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en euros

A. Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	0.00
<u>Variations de l'exercice :</u>	
Acquisitions d'installation et machines	26,575.78
Acquisitions de matériel informatique	193,355.99
Autres variations	
<u>Au terme de l'exercice</u>	219,931.77
B. Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	0.00
<u>Variations de l'exercice :</u>	
Actés – installations et machines	2,768.13
Actés – matériel informatique	30,220.64
<u>Au terme de l'exercice</u>	32,988.77
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	186,943.00

Conformément à la règle IPSAS 17, les amortissements ont été mensualisés.



II. Stocks des fournitures de bureau

Etant donné la rapidité de livraison (jour +1) de notre fournisseur de fournitures de bureau, la décision a été prise de ne pas constituer de stocks en la matière.

III. Créances à court terme

- ➔ Débiteurs divers : d'un montant total de 37,588.46 €, il est constitué principalement par une créance vis-à-vis de la banque ING correspondant aux intérêts 2004 non encore perçus au 31/12/2004 et à reverser à la Commission (montant : 36,479.05 €).
- ➔ TVA à récupérer : d'un montant total de 1,836.02 € constitué de deux montants (respectivement 376.22 € et 1,459.80 €) à recouvrer par l'Ordonnateur auprès du Luxembourg et de la Grèce.
- ➔ Autres avances au personnel : d'un montant total de 19,160.36 € constitué du compte courant du personnel (4,814.95 €), des avances sur traitement des temporaires (12,303.66 €), des avances sur mission (1,500.00 €) et des allocations familiales (541.75 €).
- ➔ Avances à des organismes communautaires : d'un montant total de 832.12 € constitué du solde de divers paiements effectués pour le compte d'autres Agences ou Institutions européennes.
- ➔ Avances aux fournisseurs : constitué d'une avance de 55,844.40 € à un fournisseur dans le cadre du projet « Safe Sea Net ».
- ➔ Avance sécurité sociale : constitué d'une avance de 22,420.80 €. Elle concerne l'avance trimestrielle à la sécurité sociale belge pour le compte des agents auxiliaires de l'Agence.

IV. Capitaux permanents

Ils correspondent au bénéfice reporté qui est le compte enregistrant les nécessaires ajustements entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité patrimoniale. D'un montant final de 2.750.023,28 €, il est principalement constitué de l'extourne des reports de droits budgétaires pour lesquels aucune prestation ne fut effectuée en 2004 (soit des frais irrecevables en comptabilité patrimoniale même si ceux-ci furent inclus dans le calcul du solde budgétaire) d'un montant de 2.487.806,23 €.

V. Dettes à long terme

Bénéfice budgétaire 2004 : soit le solde positif de 5.488.771,02 € après affectation à reverser à la Commission en tant que subvention excédentaire. Ce montant théoriquement exigible dès établissement du compte de résultat 2004 ne sera pratiquement remboursable qu'après l'exercice de certification des états financiers par la Cour des Comptes, l'adoption des comptes définitifs par le Conseil d'Administration de l'AESM et l'établissement de la note de débit par la Commission. L'entièreté du cycle excédant douze mois, la dette se doit d'être reclassée en dettes à long terme



dans les états financiers 2004 et dettes à court terme dans les futurs états financiers 2005 car celle-ci ne sera soldée que début 2006.

VI. Dettes à court terme

- Bénéfice budgétaire 2003 : d'un montant de 1.197.966,18 €, cette partie excédentaire de la subvention 2003 sera remboursable durant le premier trimestre 2005.
- Factures à recevoir : d'un montant de 413.292,87 €, elle est constituée par la partie des reports de 2004-2005 pour lesquels des prestations ou des livraisons de biens ont bien été effectuées en 2004.
- Crédoiteurs divers : d'un montant total de 248,402.76 €, il est constitué de diverses dettes fiscales, sociales ou inter institutionnelles telles que la dette ONSS belge (30,642.90 €), le compte de prélèvement spécial (250.00 €), l'assurance accident des agents temporaires (18,756.33 €), le fonds de chômage des temporaires (2,425.91 €), la dette envers la Caisse maladie de la Commission (98,617.58 €), les taxes prélevées et à reverser à la Commission (16,633.98 €) ainsi que les intérêts perçus sur le compte courant de l'Agence et à reverser à la Commission (80,983.04 €).

VII. Garantie

locative

Le bâtiment actuellement loué au 12 rue de Genève ne fait pas l'objet d'une garantie locative car le contrat de location est passé avec un Office communautaire.

VIII. Suivant l'article 43(e) de notre règlement financier, le Comptable, en tant que responsable de la définition et de la validation des systèmes financiers, a activement participé à l'installation et paramétrisation de toute l'infrastructure technique. Le système financier a été validé par le Comptable durant le premier trimestre 2004. Sa composante principale, soit le système de comptabilité budgétaire SI2, est hérité de la Commission Européenne.

6. Exécution budgétaire 2004

En accord avec l'article 8 du Règlement Financier de l'Agence qui stipule que « le budget comporte des crédits dissociés et des crédits non dissociés qui donnent lieu à des crédits d'engagement et à des crédits de paiement », l'AESM a géré dès ses débuts ses Titres I & II sur base de crédits non dissociés et son Titre III sur base de crédits dissociés.

En effet, les activités opérationnelles telles que la lutte anti-pollution, etc. nécessitent une programmation multi annuelle et sont gérées au mieux via l'utilisation de crédits dissociés. Outre une meilleure planification à travers une gestion séparée des crédits d'engagement et de paiement, l'utilisation des crédits dissociés est également cohérente avec la gestion budgétaire de la Commission et plus précisément de la ligne budgétaire 06 02 02 02 (budget général des Communautés Européennes – volume 4 section 3 – Commission Européenne – Energie & Transport). En effet, cette ligne du budget de la Commission supporte le budget des activités opérationnelles de l'AESM (Titre III) et est gérée par la Commission en crédits dissociés. Afin d'éviter un possible problème de consolidation ultérieur, un alignement sur la pratique budgétaire de la Commission s'est donc imposé.

Globalement positive, l'utilisation des crédits dissociés pose néanmoins un problème dans le cadre de la publication conjointe du budget des Agences au Journal Officiel. En effet, dans un souci d'économie, l'AESM se joint à toutes les autres Agences européennes afin de publier son budget au Journal Officiel et à ce jour, le canevas proposé par l'Office des Publications ne permet pas d'indiquer cette particularité du Titre III. Plusieurs autres Agences ayant récemment décidé de gérer leurs activités opérationnelles via l'utilisation de crédits dissociés, une nécessaire révision du canevas se doit d'être envisagée pour la publication 2006.

Dans un cadre assez similaire, le tableau d'exécution budgétaire fourni originellement par la Cour des Comptes et utilisé par toutes les Agences dans le cadre de la publication conjointe des états financiers (résumés) n'est lui aussi pas compatible avec l'utilisation des crédits dissociés. En effet, dans le cadre de l'exercice 2004, une différence de 64,419.35 € existe entre les montants engagés, payés ou reportés pour le Titre III (le total engagé devant être égal aux sommes payées ou reportées). Cette différence de 64,419.35 € s'explique par la consommation de crédits de paiement de l'année 2005 (C1 - crédit de l'exercice) par trois engagements reportés (C8 - crédits reportés) :



Engagement EMS.15	1,858.60
Engagement EMS.30	3,840.75
Engagement EMS.31	58,720.00
Total:	64,419.35

Cette situation devrait être solutionnée par l'adoption et l'utilisation des normes et rapports de consolidation de la Commission dès fin 2005.



European Maritime Safety Agency

Agence Européenne pour la Sécurité Maritime - Exécution budgétaire pour l'exercice 2004

(EUR)

RECETTES		DÉPENSES														
Provenance des recettes	Recettes inscrites au budget définitif de l'exercice (paiement)	Recettes perçues 2004	Affectation des dépenses	CRÉDITS DU BUDGET DÉFINITIF					CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE ANTERIEUR			CRÉDITS DISPONIBLES (budget 2004 et exercice 2003)				
				Inscrits (crédits paiement)	engagés	payés	reportés	annulés	engagements restant à liquider	payés (1)	annulés	crédits	engagés	payés	reportés	annulés
Subventions communautaires	13,340,000.00	12,800,000.00	Titre I Personnel	8,170,000.00	3,736,084.98	3,593,516.34	142,568.64	4,433,915.02	66,294.16	13,059.66	53,234.50	8,236,294.16	3,802,379.14	3,606,576.00	142,568.64	4,487,149.52
Autres subventions			Titre II Fonctionnement	1,630,000.00	1,318,647.59	635,065.95	683,581.64	311,352.41	315,005.08	266,869.35	48,135.73	1,945,005.08	1,633,652.67	901,935.30	683,581.64	359,488.14
Autres recettes		5,488.10	Titre III Activités opérationnelles (2)	3,540,000.00	2,447,971.84	437,442.37	2,074,948.82	1,092,028.16	154,807.62	4,958.35	149,849.27	3,694,807.62	2,602,779.46	442,400.72	2,074,948.82	1,241,877.43
TOTAL	13,340,000.00	12,805,488.10	TOTAL	13,340,000.00	7,502,704.41	4,666,024.66	2,901,099.10	5,837,295.59	536,106.86	284,887.36	251,219.50	13,876,106.86	8,038,811.27	4,950,912.02	2,901,099.10	6,088,515.09

Source: Données de l'EMSA. - Ces tableaux présentent sous une forme synthétique les données fournies par l'Agence / l'Office dans ses propres états financiers.

(1) A l'exception de 4,958.35 €, l'EMSA géant ses crédits opérationnels de manière dissociée, les crédits reportés opérationnels ont été payés par les crédits de l'exercice.

(2) Les crédits de paiement de l'exercice 2004 (C1) ont servis à payer € 373,023.02 issus des engagements de l'exercice (C1) et € 64,419.35 d'engagements C8 (crédits dissociés).

a. Exécution budgétaire AESM

Crédits courants de l'exercice (2004-C1)



European Maritime Safety Agency

EXECUTION BUDGETAIRE

CREDITS C1 - 2004

Budget Line	Budget Line Description	Commitment Appropriation Transaction Amount (1)	Executed Commitment Amount (2)	Payment Appropriation Transaction Amount (3)	Executed Payment Amount (4)	Credits carried-over (5)	Cancelled Credits (3)-(2)
1100	Traitements de base	4,339,600.00	1,864,495.46	4,339,600.00	1,864,495.46	0.00	2,475,104.54
1101	Allocations familiales	300,000.00	142,787.63	300,000.00	142,787.63	0.00	157,212.37
1102	Indemnités de dépaysement et expatriation	668,500.00	265,338.19	668,500.00	265,338.19	0.00	403,161.81
1103	Indemnités de secrétariat	20,400.00	11,185.63	20,400.00	11,185.63	0.00	9,214.37
	Total Article 110	5,328,500.00	2,283,806.91	5,328,500.00	2,283,806.91	0.00	3,044,693.09
1110	Auxiliaires	600,000.00	501,452.15	600,000.00	501,452.15	0.00	98,547.85
1114	Intérimaires	40,000.00	3,253.17	40,000.00	3,253.17	0.00	36,746.83
1115	Experts Nationaux Détachés	650,000.00	309,383.70	650,000.00	309,383.70	0.00	340,616.30
	Total Article 111	1,290,000.00	814,089.02	1,290,000.00	814,089.02	0.00	475,910.98
1130	Couverture des risques de maladie	171,000.00	63,333.67	171,000.00	63,333.67	0.00	107,666.33
1131	Couverture des risques d'accidents et de maladie professionnelle	48,000.00	16,205.96	48,000.00	16,205.96	0.00	31,794.04
1132	Couverture du risque de chômage	45,000.00	21,368.41	45,000.00	21,368.41	0.00	23,631.59
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	25,000.00	0.00	25,000.00	0.00	0.00	25,000.00
	Total Article 113	289,000.00	100,908.04	289,000.00	100,908.04	0.00	189,091.96
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	3,000.00	198.31	3,000.00	198.31	0.00	2,801.69
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	105,000.00	21,601.17	105,000.00	21,601.17	0.00	83,398.83
	Total Article 114	108,000.00	21,799.48	108,000.00	21,799.48	0.00	86,200.52
1150	Heures supplémentaires	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	1,000.00
	Total Article 115	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	1,000.00
1170	Interprètes externes	40,000.00	0.00	40,000.00	0.00	0.00	40,000.00
1172	Services Centre de traduction Luxembourg	50,000.00	50,000.00	50,000.00	27,966.00	22,034.00	0.00
1178	Services extérieurs	30,000.00	30,000.00	30,000.00	7,000.00	23,000.00	0.00
	Total Article 117	120,000.00	80,000.00	120,000.00	34,966.00	45,034.00	40,000.00
1190	Coefficients correcteurs	200,000.00	19,957.62	200,000.00	19,957.62	0.00	180,042.38
	Total Article 119	200,000.00	19,957.62	200,000.00	19,957.62	0.00	180,042.38

	Total Chapter 11	7,336,500.00	3,320,561.07	7,336,500.00	3,275,527.07	45,034.00	4,015,938.93
1200	Frais divers de recrutement du personnel	69,500.00	69,500.00	69,500.00	42,610.63	26,889.37	0.00
	Total Article 120	69,500.00	69,500.00	69,500.00	42,610.63	26,889.37	0.00
1210	Frais de voyage	28,000.00	3,634.37	28,000.00	3,634.37	0.00	24,365.63
	Total Article 121	28,000.00	3,634.37	28,000.00	3,634.37	0.00	24,365.63
1220	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	178,000.00	130,634.53	178,000.00	130,634.53	0.00	47,365.47
	Total Article 122	178,000.00	130,634.53	178,000.00	130,634.53	0.00	47,365.47
1230	Frais de déménagement	58,000.00	39,106.31	58,000.00	39,106.31	0.00	18,893.69
	Total Article 123	58,000.00	39,106.31	58,000.00	39,106.31	0.00	18,893.69
1240	Indemnités journalières temporaires	250,000.00	59,261.26	250,000.00	59,261.26	0.00	190,738.74
	Total Article 124	250,000.00	59,261.26	250,000.00	59,261.26	0.00	190,738.74
	Total Chapter 12	583,500.00	302,136.47	583,500.00	275,247.10	26,889.37	281,363.53
1300	Frais de missions	100,000.00	37,962.78	100,000.00	28,737.51	9,225.27	62,037.22
	Total Article 130	100,000.00	37,962.78	100,000.00	28,737.51	9,225.27	62,037.22
	Total Chapter 13	100,000.00	37,962.78	100,000.00	28,737.51	9,225.27	62,037.22
1410	Medical service	5,000.00	5,000.00	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00
	Total Article 141	5,000.00	5,000.00	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00
1420	Cours de langue, formation, training	126,000.00	54,915.00	126,000.00	2,495.00	52,420.00	71,085.00
	Total Article 142	126,000.00	54,915.00	126,000.00	2,495.00	52,420.00	71,085.00
	Total Chapter 14	131,000.00	59,915.00	131,000.00	2,495.00	57,420.00	71,085.00
1700	Reception, Evenements	19,000.00	15,509.66	19,000.00	11,509.66	4,000.00	3,490.34
	Total Article 170	19,000.00	15,509.66	19,000.00	11,509.66	4,000.00	3,490.34
	Total Chapter 17	19,000.00	15,509.66	19,000.00	11,509.66	4,000.00	3,490.34
	Total Title 1	8,170,000.00	3,736,084.98	8,170,000.00	3,593,516.34	142,568.64	4,433,915.02

Budget Line	Budget Line Description	Commitment Appropriation Transaction Amount (1)	Executed Commitment Amount (2)	Payment Appropriation Transaction Amount (3)	Executed Payment Amount (4)	Credits carried-over (5)	Cancelled Credits (3)-(2)
2000	Loyers	677,535.00	419,954.89	677,535.00	388,521.15	31,433.74	257,580.11
	Total Article 200	677,535.00	419,954.89	677,535.00	388,521.15	31,433.74	257,580.11
2010	Assurances	13,000.00	13,000.00	13,000.00	223.59	12,776.41	0.00
	Total Article 201	13,000.00	13,000.00	13,000.00	223.59	12,776.41	0.00
2080	Autres dépenses préliminaires à acquisition de biens immobiliers	20,000.00	20,000.00	20,000.00	0.00	20,000.00	0.00
	Total Article 208	20,000.00	20,000.00	20,000.00	0.00	20,000.00	0.00
	Total Chapitre 20	710,535.00	452,954.89	710,535.00	388,744.74	64,210.15	257,580.11
2100	Équipement informatique	646,508.70	646,506.12	646,508.70	70,271.35	576,234.77	2.58
2101	Développement de logiciels	29,500.00	29,500.00	29,500.00	25,000.00	4,500.00	0.00
2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	13,991.30	13,991.30	13,991.30	2,312.50	11,678.80	0.00
	Total Article 210	690,000.00	689,997.42	690,000.00	97,583.85	656,623.72	2.58
	Total Chapitre 21	690,000.00	689,997.42	690,000.00	97,583.85	592,413.57	2.58
2200	Premier équipement en matériel et installations	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00
	Total Article 220	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00
2210	Premier équipement en mobilier	18,000.00	0.00	18,000.00	0.00	0.00	18,000.00
	Total Article 221	18,000.00	0.00	18,000.00	0.00	0.00	18,000.00
2250	Fonds de bibliothèque	5,000.00	4,335.67	5,000.00	4,063.67	272.00	664.33
2251	Matériels de bibliothèque	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	684.00	1,000.00
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	3,000.00	1,234.00	3,000.00	550.00	0.00	1,766.00
	Total Article 225	9,000.00	5,569.67	9,000.00	4,613.67	956.00	3,430.33
	Total Chapitre 22	32,000.00	5,569.67	32,000.00	4,613.67	956.00	26,430.33
2300	Papeterie et fournitures de bureau	28,500.00	25,050.16	28,500.00	21,088.54	3,961.62	3,449.84
	Total Article 230	28,500.00	25,050.16	28,500.00	21,088.54	3,961.62	3,449.84
2320	Frais bancaires	2,000.00	2,000.00	2,000.00	1,937.83	0.00	0.00
2329	Autres charges financières	1,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	1,000.00
	Total Article 232	3,000.00	2,000.00	3,000.00	1,937.83	0.00	1,000.00
2330	Frais de contentieux	2,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	2,000.00
	Total Article 233	2,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	2,000.00
2340	Domages et intérêts	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00
	Total Article 234	5,000.00	0.00	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00
2350	Assurances diverses	3,000.00	409.34	3,000.00	409.34	0.00	2,590.66
2352	Frais divers de réunions internes	3,500.00	3,268.28	3,500.00	3,068.27	200.01	231.72

2353	Travaux de manutention et déménagement de services	3,000.00	0,00	3,000.00	0,00	0,00	3,000.00	0,00	3,000.00
	Total Article 235	9,500.00	3,677.62	9,500.00	3,477.61	200.01	9,500.00	200.01	5,822.38
	Total Chapter 23	48,000.00	30,727.78	48,000.00	26,503.98	4,161.63	48,000.00	4,161.63	17,272.22
2410	Redevances de télécommunications	79,465.00	79,465.00	79,465.00	75,767.18	3,697.82	79,465.00	3,697.82	0.00
2411	Equipements de télécommunications	10,000.00	0,00	10,000.00	0,00	0,00	10,000.00	0,00	10,000.00
	Total Article 241	89,465.00	79,465.00	89,465.00	75,767.18	3,697.82	89,465.00	3,697.82	10,000.00
	Total Chapter 24	89,465.00	79,465.00	89,465.00	75,767.18	3,697.82	89,465.00	3,697.82	10,000.00
2500	Reunions du Conseil d'Administration, reunions d'experts	60,000.00	59,995.00	60,000.00	41,852.53	18,142.47	60,000.00	18,142.47	5.00
	Total Article 250	60,000.00	59,995.00	60,000.00	41,852.53	18,142.47	60,000.00	18,142.47	5.00
	Total Chapter 25	60,000.00	59,995.00	60,000.00	41,852.53	18,142.47	60,000.00	18,142.47	5.00
	Total Title 2	1,630,000.00	1,318,709.76	1,630,000.00	635,065.95	683,581.64	1,630,000.00	683,581.64	311,290.24

Budget Line	Budget Line Description	Commitment Appropriation Transaction Amount (1)	Executed Commitment Amount (2)	Payment Appropriation Transaction Amount (3)	Executed Payment Amount (4)	Credits carried-over (5)	Cancelled Credits (3)-(2)
3100	Maintien des bases de données existantes	257,831.00	257,831.00	276,831.00	129,124.40	187,426.60	19,000.00
3101	Développement bases données	1,029,710.27	899,411.26	1,030,210.27	42,446.00	856,965.26	130,799.01
	Total Article 310	1,287,541.27	1,157,242.26	1,307,041.27	171,570.40	1,044,391.86	149,799.01
	Total Chapter 31	1,287,541.27	1,157,242.26	1,307,041.27	171,570.40	1,044,391.86	149,799.01
3200	information, publication	80,000.00	70,787.24	80,000.00	29,449.67	41,337.57	9,212.76
	Total Article 320	80,000.00	70,787.24	80,000.00	29,449.67	41,337.57	9,212.76
	Total Chapter 32	80,000.00	70,787.24	80,000.00	29,449.67	41,337.57	9,212.76
3300	organisation réunions d'experts concernant la sécurité maritime	200,000.00	123,396.88	200,000.00	104,071.07	21,184.41	76,603.12
	Total Article 330	200,000.00	123,396.88	200,000.00	104,071.07	21,184.41	76,603.12
	Total Chapter 33	200,000.00	123,396.88	200,000.00	104,071.07	21,184.41	76,603.12
3400	frais de traduction	80,000.00	0.00	80,000.00	0.00	0.00	80,000.00
	Total Article 340	80,000.00	0.00	80,000.00	0.00	0.00	80,000.00
	Total Chapter 34	80,000.00	0.00	80,000.00	0.00	0.00	80,000.00
3500	études	782,458.73	781,497.63	802,958.73	1,838.16	779,659.47	21,461.10
	Total Article 350	782,458.73	781,497.63	802,958.73	1,838.16	779,659.47	21,461.10
	Total Chapter 35	782,458.73	781,497.63	802,958.73	1,838.16	779,659.47	21,461.10
3600	frais de missions liés maritime	370,000.00	176,160.05	370,000.00	121,600.91	58,399.89	193,839.95
	Total Article 360	370,000.00	176,160.05	370,000.00	121,600.91	58,399.89	193,839.95
	Total Chapter 36	370,000.00	176,160.05	370,000.00	121,600.91	58,399.89	193,839.95
3800	Anti-pollution measures	700,000.00	138,887.78	700,000.00	8,912.16	129,975.62	561,112.22
	Total Article 380	700,000.00	138,887.78	700,000.00	8,912.16	129,975.62	561,112.22
	Total Chapter 38	700,000.00	138,887.78	700,000.00	8,912.16	129,975.62	561,112.22
	Total Title 3	3,500,000.00	2,447,971.84	3,540,000.00	437,442.37	2,074,948.82	1,092,028.16
	GRAND TOTAL (C1)	13,300,000.00	7,502,766.58	13,340,000.00	4,666,024.66	2,901,099.10	5,837,233.42

b. Exécution budgétaire

Crédits à reporter (2004-C8)



European Maritime Safety Agency

**EXECUTION BUDGETAIRE
CREDITS C8 - 2004**

Budget Line	Budget Line Description	Commitment Appropriation Transaction Amount (1)	Executed Payment Amount (2)	Cancelled Credits (1)-(2)
1170	Interprètes externes	8,000.00	6,250.00	1,750.00
1172	Services Centre de traduction Luxembourg	3,605.92	1,801.90	1,804.02
1178	Services extérieurs	20,000.00	1,168.00	18,832.00
	Total Article 117	31,605.92	9,219.90	22,386.02
	Total Chapter 11	31,605.92	9,219.90	22,386.02
1200	Frais divers de recrutement du personnel	29,191.42	1,235.82	27,955.60
	Total Article 120	29,191.42	1,235.82	27,955.60
	Total Chapter 12	29,191.42	1,235.82	27,955.60
1300	Frais de missions	5,496.82	2,603.94	2,892.88
	Total Article 130	5,496.82	2,603.94	2,892.88
	Total Chapter 13	5,496.82	2,603.94	2,892.88
	Total Title 1	66,294.16	13,059.66	53,234.50

Budget Line	Budget Line Description	Commitment Appropriation Transaction Amount (4)	Executed Payment Amount (2)	Cancelled Credits (1)-(2)
2100	Equipement informatique	272,612.71	246,520.33	26,092.38
	Total Article 210	272,612.71	246,520.33	26,092.38
	Total Chapter 21	272,612.71	246,520.33	26,092.38
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	2,434.00	2,337.00	97.00
	Total Article 225	2,434.00	2,337.00	97.00
	Total Chapter 22	2,434.00	2,337.00	97.00
2300	Papeterie et fournitures de bureau	12,862.78	8,128.69	4,734.09
	Total Article 230	12,862.78	8,128.69	4,734.09
2329	Autres charges financières	360.00	150.00	210.00
	Total Article 232	360.00	150.00	210.00
2352	Frais divers de réunions internes	1,206.40	0.00	1,206.40
	Total Article 235	1,206.40	0.00	1,206.40
	Total Chapter 23	14,429.18	8,278.69	6,150.49
2411	Equipements de télécommunications	2,779.60	2,779.60	0.00
	Total Article 241	2,779.60	2,779.60	0.00
	Total Chapter 24	2,779.60	2,779.60	0.00
2500	Réunions du Conseil d'Administration, réunions d'experts	22,749.59	6,953.73	15,795.86
	Total Article 250	22,749.59	6,953.73	15,795.86
	Total Chapter 25	22,749.59	6,953.73	15,795.86
	Total Titre 2	315,005.08	266,869.35	48,135.73

Budget Line	Budget Line Description	Commitment Appropriation Transaction Amount (1)	Executed Payment Amount (2)	Cancelled Credits (1)-(2)
3100	Maintien des bases de données existantes	61,020.00	0.00	61,020.00
	Total Article 310	61,020.00	0.00	61,020.00
	Total Chapter 31	61,020.00	0.00	61,020.00
3200	Information, publication	350.00	0.00	350.00
	Total Article 320	350.00	0.00	350.00
	Total Chapter 32	350.00	0.00	350.00
3300	organisation réunions d'experts concernant la sécurité maritime	60,000.00	0.00	60,000.00
	Total Article 330	60,000.00	0.00	60,000.00
	Total Chapter 33	60,000.00	0.00	60,000.00
3500	études	5,950.00	4,958.35	991.65
	Total Article 350	5,950.00	4,958.35	991.65
	Total Chapter 35	5,950.00	4,958.35	991.65
3600	frais de missions liés maritime	27,487.62	0.00	27,487.62
	Total Article 360	27,487.62	0.00	27,487.62
	Total Chapter 36	27,487.62	0.00	27,487.62
	Total Title 3	154,807.62	4,958.35	149,849.27
	GRAND TOTAL (C8)	536,106.86	284,887.36	251,219.50

c. Exécution budgétaire

Recettes courantes de l'exercice (2004-IC1 & IC4)

Recettes courantes de l'exercice (2004-IC1&IC4)

Provenance	Recettes inscrites au budget de l'exercice	Recettes perçues durant l'exercice au titre du budget de l'AESM		
		Exercice	Exercices antérieurs	Total
Subventions communautaires	13,340,000.00	12,800,000.00		
Total	13,340,000.00	12,800,000.00		
Autres subventions				
Autres recettes		5,488.10		
Total	13,340,000.00	12,805,488.10		



7. Tableau des effectifs

	Catégorie et grade	Postes autorisés pour 2003	Postes autorisés pour 2004	Postes occupés au 31.12.2003	Postes occupés au 31.12.2004
Agents permanents	A 2		0	0	0
	A 3		0	0	0
	A 4 / 5		2	0	0
	A 6 / 7		2	0	A * 10 = 2
	A 8		0	0	0
	TOTAL A	0	4	0	2
	B		1	0	0
	C		0	0	0
Agents temporaires	D		0	0	0
	TOTAL	0	5	0	2
	A 2		1	1	A * 15 = 1
	A 3		2	1	A * 14 = 1
	A 4		8	1	A * 12 = 2
	A 5			1	A * 11 = 3
	A 6		8		A * 10 = 4
	A 7		4		A * 8 = 8
	A 8		0	0	A * 7 = 2
	TOTAL A	21	23	4	21
	B	9	12	2	2
C	9	12	2	9	
D	1	3	0	0	
TOTAL	40	55	8	32	



Rapport de gestion

I. Introduction

A. Cadre légal – Nouveau règlement financier & normes comptables IPSAS

Ce rapport sur la gestion financière et budgétaire a été préparé en accord avec le règlement financier de l'Agence adopté le 3 juillet 2003 et notamment son article 76. La Commission adoptant les nouvelles normes de comptabilité patrimoniale du secteur public (International Public Accounting Standards) dès début 2005, le bilan et compte de résultat de l'AESM furent modifiés sur base de ces mêmes normes pour l'exercice 2004. L'exercice 2003 ayant été traité sous la norme de comptabilité de caisse modifiée, celui-ci dut être également modifié à des fins de comparabilité des exercices comptables.

B. Systèmes d'information de gestion

La comptabilité budgétaire est tenue sur le système SI2. Ce système est installé et hébergé par le Centre de données de la Commission à Luxembourg.

La comptabilité générale est gérée sur le système EXACT qui est électroniquement et partiellement intégré à SI2.

Les rapports financiers et d'exécution budgétaire sont réalisés grâce à l'application Business Objects.

Ce système de gestion financière est entièrement opérationnel. Dès que l'AESM sera indépendante au niveau de son réseau informatique local, ce système pourra être intégré au système de trésorerie « ISABEL », actuellement utilisé pour exécuter électroniquement les paiements.

Ce système financier dont la pièce principale est SI2 devra être revu en 2005 suite à la mise hors service de ce dernier système par la Commission.

C. Gestion des crédits

L'exécution budgétaire fut effectuée sous la responsabilité du Directeur Exécutif, ordonnateur pour l'entièreté du budget en 2004. Dès l'arrivée des Chefs d'Unité au printemps et durant

l'été 2004, des nominations d'Ordonnateurs délégués furent organisées en fonction des projets ou des affectations opérationnelles de ces derniers.

La présentation du budget permet le suivi analytique simultané des différents programmes de travail et activités et des lignes locales furent créées dans le système de comptabilité budgétaire afin de mieux responsabiliser les nouveaux Ordonnateurs sub-délégués.

Les étapes nécessaires à la gestion décentralisée avec vérification centrale ont été mises en place et une cellule d'agents vérificateurs assure le contrôle des dossiers pour le compte de l'Ordonnateur et des Ordonnateurs sub-délégués.

C. Contrôles financiers

Durant le second semestre 2004, un Comité des Marchés Publics a été constitué et sera en charge de revoir tous les dossiers importants dès début 2005. Quant aux systèmes et méthodes de contrôle interne, les 21 standards édictés par la Commission ont été mis en place à l'AESM. En 2004, l'AESM a initié sa collaboration avec le service IAS de la Commission en prenant part à leur groupe de travail qui s'est tenu en octobre dernier.

II. Compte de résultat & bilan

La consommation budgétaire en 2004 a été influencée par les vagues successives de recrutement et la prolongation de l'installation temporaire de l'AESM à Bruxelles suite à la décision de construire un bâtiment à Lisbonne afin de pouvoir héberger l'Agence. En effet, avec 8,170,000 €, le titre I (frais de personnel) constitua la partie la plus importante du budget de l'Agence en 2004 (61% du total budgétaire).

Soucieuse de mettre en place ses structures de manière hiérarchique, il fut d'abord nécessaire de recruter les Chefs d'Unité et autres cadres de l'Agence, une étape qui ne put être franchie qu'à la mi-2004 de par la stricte application des procédures de recrutements en vigueur dans les Communautés européennes. Ces mêmes Chefs d'Unité furent immédiatement en charge de contribuer au recrutement de leurs propres unités qui furent renforcées par une nouvelle vague d'arrivée d'agents temporaires durant le dernier trimestre 2004. Le budget ayant été originellement prévu pour supporter un déménagement vers Lisbonne, son exécution a également pâti de l'impossibilité de rejoindre le futur emplacement de l'AESM de par l'absence de structure pouvant accueillir l'Agence. Sur ce point, il est acquis qu'un bâtiment sera mis en chantier par les autorités portugaises et qu'une première antenne de l'AESM sera mise en place durant le second semestre 2005.



Quant au bilan, la prépondérance massive des avoirs bancaires par rapport au total bilantaire (96%) est liée à l'utilisation du contrat avec l'OIB permettant d'éviter d'investir dans des infrastructures bruxelloises qui seraient difficilement transportables à Lisbonne.

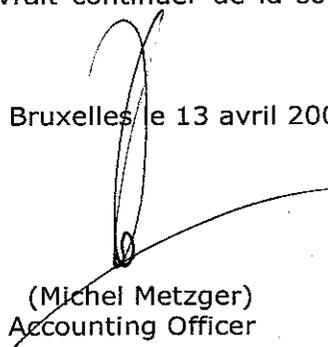
III. Conclusions

La consolidation de l'AESM a été réalisée tout au long de 2004 par de multiples actions dont les plus importantes furent :

- le recrutement des Chefs d'Unité pour les activités opérationnelles en début d'année
- l'arrivée de huit Experts Nationaux détachés renforçant l'EMSA dès février
- Le support à la Commission dans le cadre de la définition des nouvelles tâches dont la plus importante fut la lutte anti-pollution, tâche octroyée par le Conseil et le Parlement en mai dernier
- La préparation et le lancement des appels d'offres liés aux activités opérationnelles durant l'été avec en préalable la phase de formation financière nécessaire au lancement de ces appels
- Le transfert des activités opérationnelles liées au projet « Safe Sea Net » de la Commission à l'AESM
- La consolidation et l'accélération du recrutement fin 2004
- La signature de nombreux contrats liés aux activités opérationnelles fin 2004

A travers l'exécution de ces différentes étapes, l'AESM est rapidement passée d'une phase de lancement à une phase de consolidation qui devrait continuer de la sorte durant l'exercice 2005.

Bruxelles le 13 avril 2005


(Michel Metzger)
Accounting Officer